

31156
DM
Code INSEE Commune

Envoyé en préfecture le 04/01/2022
Reçu en préfecture le 04/01/2022
Affiché le
ID : 031-213101561-20220103-DEC_MOD_2_01_22-DE

2022

DÉLIBÉRATION N° 01.2022

ANNULE ET REMPLACE LES DÉLIBÉRATIONS N° 26.2021 ET 29.2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Objet : Modification budgétaire

L'an deux mil vingt et un, le 30/12/2021, selon la délibération n° 02-04-2020 donnant pouvoir à Madame le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Madame le Maire rédige la décision modificative n° 2 suivante :

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
	ouverts	ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	3 000 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	3 000 €	
D 6413 : Personnel non titulaire		1500 €
TOTAL D 012 : Charges de personnels		1500 €
D 6531 : Indemnités élus		1 500 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		1 500 €

Certifié exécutoire par Céline OUDIN, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 04/01/2022 et de la publication le 05/01/2022.

A COX, le 03/01/2022

pour extrait conforme
Le Maire

